

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2025-024

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 069-246900740-20250520-BC_2025_024-DE



L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt mai à dix-sept heures
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud
PFEFFER.

Date de convocation : 14 mai 2025

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	15
Votes	15

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET,
Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Pascal OUTREBON, Olivier
BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline
DOMPNIER DU CASTEL

ABSENTE / EXCUSEE :

Françoise TRIBOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre CID

Rapporteurs : Monsieur Renaud PFEFFER, Président, et Monsieur Loïc BIOT, Vice-
Président délégué au Développement économique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024, et notamment
sa compétence en matière de Développement Economique,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023
donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver la constitution des
dossiers de demande de subvention et solliciter les différents organismes
partenaires de la communauté pour les actions relevant du domaine de ses
compétences (contrats pluriannuels et autres aides),

Vu le Schéma de Développement Economique (SDE) de la Copamo, adopté par
délibération n° 079/18 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018,

Vu la délibération n° AP-2022 06 / 07-13-6750 du Conseil régional des 29 et 30 juin
2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique (SDREII),
d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional Auvergne-
Rhône-Alpes en date du 2 juillet 2024 intégrant le parc d'activités Les Platières - La
Ronze dans la liste des Parcs d'Activités Industrielles Régionaux (PAIR),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux,
Développement Economique et Equipements" en date du 6 mai 2025,

Le parc d'activités Les Platières – La Ronze a été reconnu dès 2019 comme Parc
d'Activité d'Intérêt Régional (PAIR) par la Région, soulignant son rôle clé dans le
développement économique local. Labellisé à nouveau en juillet 2024, ce parc

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

**Demande de soutien
financier auprès de la
Région AURA dans le
cadre de l'appel à
projets Parcs
d'Activités Industrielles
Régionaux (PAIR)**



s'inscrit pleinement dans la dynamique régionale de soutien à l'industrie. Cette labélisation vise à renforcer l'offre de foncier industriel pour l'implantation, le maintien et le développement des entreprises.

Afin de soutenir les zones labellisées PAIR dans leurs opérations d'aménagement et de montée en gamme, la Région a lancé deux appels à projets permettant de sélectionner les projets en respect des orientations inscrites dans le Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Les opérations éligibles sont celles visant à proposer des terrains « clés en main » et une offre de services et d'équipement premium, ainsi que le développement des équipements et services mutualisés.

Les travaux envisagés sur le parc d'activités Les Platières-La Ronze sont :

- La création d'un parking mutualisé (490 495 € HT),
- La requalification de la rue des Transporteurs (450 000 € HT),
- Le changement de l'éclairage en led (127 000 € HT),

Le coût total des travaux s'élève à 1 067 495 € HT.

Ces travaux étant éligibles aux appels à projets lancés par la Région, il est proposé de constituer un dossier de demande dans la perspective d'une participation financière aux dépenses correspondantes.

Où l'exposé de ses rapporteurs et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 26 MAI 2025

Notifié ou publié

le 26 MAI 2025

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région Auvergne - Rhône-Alpes dans le cadre de l'Appel à Projet PAIR (Parcs d'Activités Industrielles Régionaux) pour financer une partie des aménagements du Parc d'activités Les Platières-La Ronze,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 26 MAI 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
RenAUD PFEFFER